

**Décision n° 2020-040
portant attribution de subvention à la Chorale de l'ENS de Lyon**

Le Président de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon

Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'ENS de Lyon ;

Vu l'objet, les statuts et les comptes de l'association ;

Vu la délibération n°6A du conseil d'administration de l'ENS de Lyon du 16 décembre 2019.

Décide

Article 1 : Objet

Une subvention de 4 000 (quatre mille) euros est attribuée à la Chorale de l'ENS de Lyon pour l'année civile 2020.

Article 2 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à partir de la date de signature.

Article 3 : Exécution de la décision

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 6 juin 2020,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON


Le président de l'ENS de Lyon
Jean-François PINTON

Original :

Publication :

° Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon.

° Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2020